

MEMENTO DU SKI ALPIN SAISON 2016/2017 REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS ALPINES

Nota :

Les principales modifications
applicables pour la saison
2016/2017 sont portées en rouge
dans le document.

Sommaire

1	JURY DE COMPETITION.....	3
1.1	LE DELEGUE TECHNIQUE (DT).....	3
1.1.1	LES TÂCHES DU DT.....	3
1.1.1.1	AVANT LES EPREUVES.....	3
1.1.1.2	PENDANT LA COMPETITION.....	3
1.1.1.3	APRES LA COMPETITION.....	3
1.1.2	DIVERS.....	4
1.2	RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE.....	4
1.3	RÔLE DU DIRECTEUR D'EPREUVE.....	4
2	COMITE D'ORGANISATION.....	5
2.1	LES JUGES DE COMPETITION.....	5
2.1.1	LE CHEF DES JUGES DE PORTES.....	5
2.1.2	LE JUGE DE PORTES.....	5
2.1.3	LE JUGE AU DEPART.....	5
2.1.4	LE STARTER.....	5
2.1.5	LES CHRONOMETREURS AU DOUBLAGE MANUEL.....	6
2.1.6	LE JUGE A L'ARRIVEE.....	6
2.1.7	LE CHEF DE PISTE.....	6
2.2	LE TRACEUR.....	6
2.2.1	REGLES POUR LE SLALOM.....	6
2.2.1.1	REGLES GENERALES.....	6
2.2.1.2	POUR LES U12 - U14.....	6
2.2.1.3	POUR LES U16.....	6
2.2.2	REGLES POUR LE GEANT.....	7
2.2.3	REGLES APPLIQUEES POUR LES COURSES DU MASSIF DES VOSGES.....	7
3	PARTICIPANTS.....	8
3.1	DEVOIRS ET DROITS DES CONCURRENTS.....	8
3.2	OUVREURS.....	8
3.3	CHEF D'EQUIPE.....	8
4	MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU MASSIF.....	9
4.1	MODALITES D'INSCRIPTION AU « FICHER REGIONAL DES COUREURS ».....	9
4.2	INSCRIPTIONS AUX EPREUVES.....	9
5	RECONNAISSANCES.....	9
6	RECLAMATIONS.....	9
7	RESPECT DES REGLES AUX COMPETITIONS ALPINES DU C.R.M.V.S.....	10
7.1	EQUIPEMENT DES COUREURS.....	10
7.2	RECOMMANDATIONS.....	10
7.2.1	SECURITE.....	10
7.2.2	DECHETS.....	10
8	EPREUVES DE SKI ALPIN SUR LE MASSIF DES VOSGES.....	11
8.1	RAPPEL.....	11



8.2	LES COUPES REGIONALES	11
8.2.1	COUPES RÉGIONALES U16 À MASTERS.....	11
8.2.2	COUPES RÉGIONALES U8 À U14	11
8.3	LES COUPES DE DIVISION 2.....	11
8.4	LES GRANDS PRIX DU MASSIF DES VOSGES.....	11
8.5	LES EPREUVES OPEN JEUNES U8 À U14.....	11
8.6	DES EPREUVES PROMOTIONNELLES (TOUTES CATEGORIES).....	11
8.7	REMARQUE CONCERNANT LE PASS DECOUVERTE	11
9	ORGANISATION - REGLEMENTS - CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	12
9.1	REGLES COMMUNES A TOUS LES CIRCUITS.....	12
9.1.1	FIN DE MANCHE OU D'EPREUVE	12
9.1.2	COUREURS HANDICAPES.....	12
9.1.3	ATTRIBUTION DE POSTES DE JUGES AUX CLUBS PARTICIPANTS	12
9.1.4	EPREUVES ADULTES : POSSIBILITE OFFERTE AUX ABANDONS ET DISQUALIFIES 1ERE MANCHE.....	12
9.2	EPREUVES JEUNES	12
9.2.1	ORGANISATION DES TRACÉS.....	12
9.2.2	EPREUVES JEUNES - PARTICIPATION - GENERALITES.....	12
9.2.3	ORDRE DES DEPARTS	13
9.2.4	ATTRIBUTION DES POINTS	13
9.2.5	QUALIFICATION AUX GRANDS PRIX U12/U14	13
9.3	COURSES OPEN ET PROMOTION	14
9.4	COUPES D'ALSACE ET DE LORRAINE ADULTES U16 à Masters.....	14
9.4.1	ECHANGES INTER-REGION	14
9.4.2	COUPES DE DIVISION 2	14
9.4.3	PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX - QUOTAS 2016/2017 :.....	14
9.4.4	REMARQUES.....	14
9.4.4.1	QUOTAS DE PARTICIPATION DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE	14
9.5	TROPHEE CREDIT MUTUEL REGLEMENT	15
9.5.1	GRAND PRIX Jeunes U12/U14 (D ET H).....	15
9.5.1.1	ORDRE DES DEPARTS	15
9.5.1.2	FINALE ESF	15
9.5.2	GRAND PRIX U16 à masters.....	15
9.5.3	GRAND PRIX masters (D ET H).....	15
10	PALMARES TROPHEE CREDIT MUTUEL.....	16
10.1	CLASSEMENT INDIVIDUEL	16
10.2	DIFFUSION DES CLASSEMENTS ET DOSARDS DE LEADERS.....	16
10.3	CLASSEMENT PAR EQUIPES.....	16
11	EPREUVES NATIONALES ET TESTS DE SELECTION	16
11.1	COUPE DE LA FEDERATION	16
11.1.1	TYPES D'EPREUVES :	16
11.1.2	QUOTAS MASSIF DES VOSGES:.....	17
11.1.3	EPREUVES DE QUALIFICATION POUR NOTRE MASSIF:.....	17
11.1.4	CONDITIONS DE PARTICIPATION:.....	17
11.2	COMPÉTITIONS NATIONALES ET SÉLECTIONS RÉGIONALES.....	17
11.2.1	CATEGORIE U16.....	17
11.2.2	DÉPLACEMENTS AUX ÉTAPES ET FINALE DES ECUREUIL D'OR	18
11.2.3	CATEGORIE U14.....	18
11.2.4	CATEGORIE U12.....	19
11.3	INSCRIPTION AUX COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES	19



1 JURY DE COMPETITION

Composition du jury : délégué technique, arbitre, directeur d'épreuve

1.1 LE DELEGUE TECHNIQUE (DT)

Représentant **officiel** de la FFS, c'est le personnage principal des épreuves, il a pour mission la réussite de la compétition, la satisfaction et la sécurité des coureurs, le respect des entraîneurs, personnels de course et organisateurs. Il est le président du jury.

La désignation du DT est faite après l'élaboration du calendrier de courses par le Bureau Technique Régional (BTR). Le DT ne peut pas être membre du club ou de la structure organisatrice.

Le DT devrait dans la mesure de ses moyens assister à la réunion du comité de course, ou au préalable avoir pris contact avec les organisateurs quelques jours avant l'épreuve. A défaut le Comité d'organisation devra prendre contact avec le DT ou le BTR.

Le DT doit faire respecter les règlements et instructions de la FFS en prenant des décisions conformes avec le soutien du jury, contrôler le déroulement de la manifestation et assister les organisateurs.

Il doit également avoir des connaissances en matière de traçage, posséder de sérieuses notions sur l'emploi du logiciel FFSSKI (gestion course et chronométrage) et pouvoir exécuter correctement les démarches administratives.

1.1.1 LES TÂCHES DU DT

1.1.1.1 AVANT LES EPREUVES

- ✚ Consulte le dossier d'homologation
- ✚ Participe aux travaux préparatoires administratifs, techniques et de sécurité et vérifie la mise en place éventuelle de filets de protection.
- ✚ Il nomme l'arbitre voire l'arbitre assistant pour les courses de vitesse.
- ✚ S'informe de la présence du service médical et des moyens d'évacuation mis à disposition.
- ✚ Contrôle les listes officielles d'engagement y compris les points (voir liste des points utilisés) et la conformité du tirage au sort.
- ✚ Vérifie la mise à disposition par l'organisateur d'un nombre suffisant d'appareils radio pour les membres du jury, juge au départ et autres dits informateurs placés le long du tracé (4 postes mini et canal particulier).
- ✚ Inspecte l'ensemble des installations techniques (chrono - chrono manuel - gestion informatique - liaison radio - départ et arrivée etc.)
- ✚ S'assure de la sécurisation du parcours du slalom ainsi que l'aménagement des aires de départ et d'arrivée.
- ✚ Organise et définit le rôle de chaque membre du jury et donne les directives au juge au départ qui doit être en liaison constante avec le jury.
- ✚ Donne l'autorisation de lancer l'épreuve.

1.1.1.2 PENDANT LA COMPETITION

- ✚ Le DT doit être présent sur la piste pendant le déroulement de la compétition
Il collabore étroitement avec le Jury, les chefs d'équipe et entraîneurs
Le jury de course doit avoir une vue sur l'ensemble du tracé.
- ✚ Il place les membres du Jury et des informateurs à des postes bien définis. Surveille le déroulement technique et l'organisation de la compétition.
- ✚ Il veille avec le jury au respect des règlements et de la sécurité.
- ✚ Il peut interrompre ou arrêter l'épreuve si les conditions ne sont plus réunies.

1.1.1.3 APRES LA COMPETITION

- ✚ Participe avec l'arbitre à la rédaction du « rapport de blessure », si incident particulier ou blessure grave d'un concurrent ou suite à un sérieux différent au niveau du Jury.



- ✚ Soumet pour décision au Jury les réclamations déposées dans les délais.
- ✚ Vérifie l'exactitude du calcul des points et de la pénalité
- ✚ Homologue l'épreuve en activant la case O ou en cas de refus, la case N
- ✚ Signe les listes de résultats et les livrets de formation.
- ✚ Vérifie et complète le dossier d'homologation et éventuellement les rapports destinés à son BTR.
- ✚ S'assure de l'envoi du traitement informatique (y compris les bancs de chrono) de la course selon les modalités définies par le BTR.

1.1.2 DIVERS

- ✚ Lorsqu'en cas de force majeure, un slalom ou un géant ne peut se dérouler sur une piste homologuée, le DT a le droit de valider le transfert de la compétition sur une autre piste de la station, obligatoirement homologuée dans la discipline. La mention devra obligatoirement figurer dans le rapport du DT.
- ✚ Le DT après accord du jury est habilité à exclure un coureur en cas de non-respect des règlements en vigueur.

1.2 RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE

- ✚ L'arbitre est avant tout un homme de terrain, le plus souvent entraîneur ou chef d'équipe, il doit être juge alpin de compétition.
- ✚ L'arbitre est désigné par le DT parmi les entraîneurs présents. Cette désignation peut se faire au comité de course ou le matin lors de la distribution des dossards aux chefs d'équipes.
- ✚ Il inspecte la piste après le traçage (seul ou avec le jury) afin de s'assurer que le tracé est conforme au règlement défini par la FFS en vérifiant :
 - La fixation des piquets.
 - L'alternance des couleurs.
 - La numérotation.
 - Les dimensions des portes (verticales - figures - horizontales)
 - Le nombre de portes en fonction de la dénivelée figurant dans le dossier d'homologation de la piste.
 - L'enchaînement logique des portes et éviter les « pièges ».
- ✚ **Il vérifie le respect des conditions de sécurité, fait ajouter des filets ou matelas si nécessaire.**
- ✚ En l'absence du traceur de la manche, l'arbitre est seul habilité à modifier un tracé en accord avec le jury (le traceur officiel doit être informé).
- ✚ Après chaque manche, l'arbitre et le chef des juges de portes établissent le protocole des disqualifications.
- ✚ Il demande au chef des juges de portes que les contrôleurs de portes restent à disposition (en cas de réclamation) pendant 15 minutes après l'affichage des disqualifiés au tableau (en indiquant l'heure et la signature de l'arbitre sur le protocole de disqualification).

1.3 RÔLE DU DIRECTEUR D'ÉPREUVE

- ✚ Il doit être juge alpin de compétition.
- ✚ Il convoque les réunions du comité de course.
- ✚ Il est le responsable et l'organisateur de l'épreuve.
- ✚ Il dirige et contrôle l'activité de tout le personnel de course.
- ✚ Il préside les réunions des chefs d'équipes après concertation avec le DT.
- ✚ Il prend contact avec les partenaires nécessaires au bon déroulement de la course (exploitant des remontées - le médical et les pisteurs secouristes etc.)
- ✚ En l'absence du DT et de l'arbitre, il s'assure du bon déroulement de la réunion du tirage au sort des dossards.
- ✚ Il donne toutes les directives aux juges de compétition.
- ✚ Le chef de piste est sous les ordres du directeur d'épreuve et veille à la mise en place des équipes d'entretien de la course.



2 COMITE D'ORGANISATION

2.1 LES JUGES DE COMPETITION

2.1.1 LE CHEF DES JUGES DE PORTES

- ✚ Il numérote chaque porte sur le piquet extérieur (le départ et l'arrivée ne sont comptabilisés)
- ✚ Il met en place les juges de portes
- ✚ Il distribue le matériel nécessaire à chaque juge (plaquette, fiche, et crayon)
- ✚ Il aide les juges de portes si besoin pendant l'épreuve
- ✚ Il ramasse les fiches de contrôle à l'issue de chaque manche
- ✚ Il participe au protocole des disqualifiés avec l'arbitre
- ✚ Il reste à la disposition du jury pendant le délai de réclamation (15 minutes).

2.1.2 LE JUGE DE PORTES

- ✚ Il remplit la fiche de contrôle (nom, manche, n° de portes etc.)
- ✚ Il observe le passage correct des coureurs (les deux spatules et les deux pieds du concurrent ont franchi la ligne de porte)
- ✚ En cas de faute, il note le n° de dossard du concurrent, le n° de la porte où la faute a été commise et un croquis qui signale de quelle manière la faute a été commise.
En aucun cas la mention des abandons ne devra être apposée sur la fiche de contrôle.
- ✚ Il doit renseigner le concurrent à sa demande pour le passage correct des portes (en cas de faute)
- ✚ Le juge de porte doit également observer que le concurrent n'accepte aucune aide extérieure (p. ex. lors d'une chute). Une faute de ce genre doit également être portée sur la fiche de contrôle
- ✚ Il doit vérifier tout au long de l'épreuve la bonne tenue des piquets et banderoles, pour le cas échéant prévenir le chef de piste où l'équipe d'entretien pour une éventuelle intervention
- ✚ Il peut solliciter l'aide d'un membre du jury ou d'un autre contrôleur de portes voisines
- ✚ Il attend le passage du chef des juges de portes
- ✚ **Il doit rester à la disposition du jury pendant le délai de réclamation (15 minutes), voire plus si nécessaire, qu'il ait noté ou non des disqualifications**
- ✚ Il assure le maintien à distance des spectateurs afin d'assurer la sécurité.

2.1.3 LE JUGE AU DEPART

- ✚ Il doit être en contact permanent avec le jury par liaison radio
- ✚ Il contrôle la conformité des équipements des coureurs
- ✚ Il doit avoir à disposition des dossards de rechange
- ✚ Il veille au respect des règles dans la zone de départ
- ✚ Il fait respecter les horaires de la reconnaissance
- ✚ Il signale à l'arbitre les noms des concurrents absents au départ, des retardataires et des faux départs
- ✚ Il vérifie l'ordre exact des départs
- ✚ Il doit être court et précis dans ses injonctions lors d'un arrêt de course (**stop départ, dossard n° x parti ou en piste, dossard n° x au départ**).

2.1.4 LE STARTER

- ✚ Il prépare et met en place avec le chronométrateur le portillon de départ, voire l'horloge de départ
- ✚ Il est en liaison radio avec le chronométrateur
- ✚ Il fait respecter les intervalles de départ suivant la discipline
- ✚ Il remet le portillon en place avant chaque départ



- ✚ Il veille qu'après le dernier concurrent aucun autre concurrent ne prenne le départ. Au cas où un concurrent devrait recourir, celui-ci prendrait le départ au plus tard en avant-dernière position.
- ✚ Il est précis dans ses directives vis-à-vis des concurrents (« go ! » ou « vas-y ! » et non « quand tu veux »)

2.1.5 LES CHRONOMETREURS AU DOUBLAGE MANUEL

- ✚ Deux personnes (une au départ et une autre à l'arrivée) chronomètrent d'une manière indépendante par rapport au chronométrage principal chaque concurrent. Ils sont chargés de la prise des heures de départ pour l'un et des heures d'arrivée pour l'autre.

2.1.6 LE JUGE A L'ARRIVEE

- ✚ Il surveille et contrôle le passage correct de la ligne.
- ✚ Il organise et contrôle la sécurité à l'arrivée et dans la zone d'arrivée.
- ✚ Il note l'ordre d'arrivée des dossards.

2.1.7 LE CHEF DE PISTE

- ✚ Il est désigné par le comité d'organisation, il est sous l'autorité du Directeur d'Epreuve
- ✚ Il organise la préparation de la piste de compétition
- ✚ Il organise les équipes d'intervention pour la mise en place du tracé et de la sécurité le long du parcours (matériel et aide au traçage)
- ✚ Il met en place les équipes d'entretien lors de la compétition
- ✚ Il dirige le lissage et le nettoyage de la piste après la reconnaissance
- ✚ Il doit prévoir assez de matériel (tarières - clefs - pelles - piquets, etc.) pour intervenir à la demande du jury.

2.2 LE TRACEUR

- ✚ Il doit être traceur national pour une course de « Grand Prix Interrégional - TROPHEE CREDIT MUTUEL » et peut être traceur régional pour toutes autres courses
- ✚ Il doit scrupuleusement respecter les règles de distance du traçage et du dénivelée définies par la FIS et la FFS
- ✚ Il doit suivre des formations continues.

2.2.1 REGLES POUR LE SLALOM

2.2.1.1 REGLES GENERALES

- ✚ De 1 à 3 chicanes de 3 portes
- ✚ De 3 doubles portes minimum
- ✚ De 1 à 3 portes retardées « bananes »
- ✚ Distance entre deux piquets d'une porte de 4 à 6m
- ✚ Distance mini entre les portes verticales qui forment une chicane ou une double porte de 0.75m
- ✚ Distance entre deux piquets pivots (enchaînement d'horizontales - sortie double ou triple vers horizontale ou porte verticale simple) est 6 mini et 13m maxi
- ✚ La combinaison de la porte retardée « banane » (2 horizontales et une verticale ou oblique) a une distance de 12m mini et de 18m maxi (entre les deux piquets pivots des 2 horizontales).
- ✚ Nombre de changements de direction (SL) :
 - ✚ de U8 à U16 : 32 à 38% + ou - 3 changements de direction.
 - ✚ de U16 et + âgés : 30 à 35 % + ou - 3 changements de direction.

2.2.1.2 POUR LES U12 - U14

- ✚ Maximum de 2 doubles, 1 triple et 3 bananes.

2.2.1.3 POUR LES U16

- ✚ Maximum de 3 doubles, 1 triple et 3 bananes



2.2.2 REGLES POUR LE GEANT

- ✚ Pas de règles bien précises en matière de traçage, le parcours comprend essentiellement des portes horizontales avec quelques portes verticales (si besoin en fonction de la piste) ou « bananes »
- ✚ En règle générale, les distances moyennes entre deux portes que l'on retrouve le plus souvent en course comme à l'entraînement se situent entre 26 et 28m (distance verticale) et de 6 à 8m (écart horizontal). La distance minimum entre deux portes est de 10m. L'écart entre les deux banderoles d'une porte verticale se situe entre 8 et 12m
- ✚ Dans des très fortes pentes, la distance verticale entre portes peut être ramenée aux alentours de 20m
- ✚ Le nombre de changements de direction est de 13 à 18% de la dénivelée pour les U8 à U16 et de 11 à 15 % pour les U16 et +.

2.2.3 REGLES APPLIQUEES POUR LES COURSES DU MASSIF DES VOSGES

Les tracés de slalom se font à un piquet sauf pour les figures (doubles - triples - bananes) et la première et dernière porte pour toutes les courses.

Les tracés de géant se font à une banderole selon le même principe (2 piquets).

En règle générale, la reconnaissance d'un parcours se fait en dehors du tracé, sauf avis contraire du jury de course, qui en fonction des conditions de neige peut permettre une reconnaissance dans le parcours en dérapage uniquement sans faire de virage et sans enchaînement de portes même à vitesse réduite sous peine de disqualification.

Lors des Grands Prix adultes et jeunes, le traceur (national) de la première manche est désigné par le comité d'organisation. Le traceur de la deuxième manche (différent de la 1^{ère} manche) est choisi par le jury sur proposition du C.T.S. parmi les traceurs nationaux présents à la course.

Le Délégué Technique est désigné par la commission Règles et Contrôle.

L'arbitre est nommé par le Délégué Technique.

L'idéal étant que l'ensemble du jury soit connu lors du Comité de Course et figure sur les listes de départ.



3 PARTICIPANTS

3.1 DEVOIRS ET DROITS DES CONCURRENTS

- ✚ Seuls peuvent participer à une épreuve régionale inscrite au calendrier, les concurrents titulaires d'un titre fédéral (licence compétiteur). Le coureur doit se soumettre à une visite médicale annuelle, le Président du club a la responsabilité du suivi médical de ses coureurs
- ✚ Les concurrents ont l'obligation de se renseigner sur les règlements FFS liés à chaque épreuve ainsi que sur les rôles que chaque juge de compétition exerce et doivent respecter les prescriptions du jury
- ✚ Les concurrents doivent respecter et se comporter de façon correcte avec les membres du Comité d' Organisation, officiels et accompagnateurs
- ✚ Les concurrents absents sans excuses à la cérémonie de remise des prix perdent le droit à leur prix. Exceptionnellement un remplaçant peut représenter un coureur excusé, toutefois sans avoir le droit de monter sur le podium
- ✚ Pendant la reconnaissance et le déroulement de la course, le coureur doit éviter de skier à côté des tracés. Aucun mouvement n'est permis près des tracés alors qu'un concurrent effectue sa descente
- ✚ Un concurrent gêné dans sa course doit immédiatement s'arrêter, informer le juge de porte, quitter le parcours puis demander auprès d'un membre du jury l'autorisation de reprendre un autre départ. Cette demande pourra également être présentée par le chef d'équipe.
Un concurrent gêné, passant la ligne d'arrivée emporté par son élan, pourra demander à recourir
- ✚ Un membre du jury pourra autoriser un second départ provisoire à un concurrent si la gêne n'a pas été confirmée par le personnel de course compétent. Ce second départ ne sera validé que s'il est confirmé après analyse par le jury
- ✚ Si un concurrent passe à côté d'une porte (pour un slalom tracé à un piquet), il devra remonter et contourner le piquet avant de repartir.
- ✚ Un concurrent ayant abandonné ou étant disqualifié ne pourra pas être ouvreure les manches suivantes sauf décision du jury.

3.2 OUVREURS

- ✚ Le jury définit le nombre des ouvreurs
- ✚ Ils doivent être du niveau technique de l'épreuve
- ✚ Il doit être traité comme un concurrent (doublage, chrono, etc....)
- ✚ Il doit impérativement franchir la ligne d'arrivée
- ✚ En cas de besoin le jury pourra être amené à modifier le tracé après passage d'un ouvreur
- ✚ En cas de besoin un ouvreur pourra être relancé après une interruption de course sur décision du jury

3.3 CHEF D'EQUIPE

- ✚ Chaque club ayant des coureurs au départ devrait être représenté par un chef d'équipe
- ✚ Un chef d'équipe peut être un entraîneur, moniteur ou tout simplement un accompagnateur licencié
- ✚ Il est souhaitable que le nom du chef d'équipe et son numéro de téléphone portable soit communiqué à la structure organisatrice lors de la remise des dossards, surtout s'il s'agit d'une personne différente de celle qui a procédé aux inscriptions.
- ✚ Le chef d'équipe doit respecter les règles de la FFS et les décisions du jury
- ✚ Un chef d'équipe peut être nommé au jury de compétition en tant qu'arbitre ou en tant que traceur s'il a la qualification requise
- ✚ Il est le seul mandaté pour poser les réclamations à la fin de chaque manche et doit répondre à la demande du jury à toute réunion d'information organisée dans le cadre de la compétition



- ✚ Il doit veiller au bon comportement et à la conformité de l'équipement de compétition de ses coureurs
- ✚ Il doit être impérativement présent à l'affichage des disqualifiés
- ✚ Son éventuelle réclamation ne sera recevable que dans les 15 minutes suivant l'affichage des disqualifiés.

4 MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU MASSIF

Pour pouvoir participer aux épreuves, les compétiteurs doivent impérativement être inscrits au « fichier régional des coureurs » (procédure à faire sur skivosges.net) et avoir remis à leur responsable de club un certificat médical d'aptitude au ski de compétition.

4.1 MODALITES D'INSCRIPTION AU « FICHER REGIONAL DES COUREURS »

- ✚ Valider impérativement les licences sur le site de la FFS faute de quoi l'inscription ne sera pas enregistrée
- ✚ Valider le coureur au fichier régional par l'intermédiaire du site skivosges.net
- ✚ N'oubliez pas de mettre à jour les coordonnées (adresse, tél., fax, e-mail, n° de licence) du responsable des inscriptions aux courses, qui sera destinataire des listes mises à jour.

4.2 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

En cas d'utilisation du formulaire « papier », celui-ci sera envoyé au club organisateur de l'épreuve dûment complété accompagné d'un montant de 5 euros par coureur inscrit.

Si les inscriptions ont été réalisées et que l'épreuve a été organisée, le club s'engage à régler le montant de l'inscription, même en cas de non-participation de ses coureurs inscrits.

En cas de contestation, le club organisateur devra informer par courrier les responsables de la Commission Alpine et de la Commission Règles & Contrôles du CRMVS. L'interdiction de départ des coureurs du club fautif pourra être envisagée lors d'une prochaine épreuve.

5 RECONNAISSANCES

Pour un départ de course à 10h, la reconnaissance du tracé débute 3 quart d'heure avant l'horaire de départ officiel de la course. Elle durera de 30. Le Jury de course décidera de la durée en fonction de l'état de la neige et de la discipline. Cette reconnaissance se fera en dehors du tracé, sauf contrordre du jury.

Il faudra impérativement dégager le tracé 15mn avant le premier départ pour laisser le soin aux organisateurs d'une éventuelle remise en état.

L'échauffement des skieurs est libre, il peut se faire également dans un tracé, pour cela il faut prendre contact avec les pisteurs de la station pour une autorisation. Dès l'ouverture officielle des pistes au public, il est demandé aux coureurs de réduire et de contrôler leur vitesse pour éviter tout accident.

6 RECLAMATIONS

Il est rappelé que seuls les chefs d'équipes peuvent poser réclamation auprès du jury de compétition, cela dans une fourchette de 15mn après affichage des disqualifiés à l'arrivée (voir § 3.3).



7 RESPECT DES REGLES AUX COMPETITIONS ALPINES DU C.R.M.V.S.

7.1 EQUIPEMENT DES COUREURS

- # Les skis doivent être adaptés à chaque discipline
- # Le port du casque homologué RH 2013 est obligatoire en GS pour toutes les catégories U14 et + (y compris tous les Masters de moins de 65ans) .
Pour les U8, U10 et U12, et pour l'ensemble des concurrents des Courses de Promotion les casques norme NF EN 1077 ou ASTM 1077 sont autorisés.
En SL les casques devront être certifiés RH 2013, EN 1007 B ou ASTM 2040
- # La protection dorsale conforme aux spécifications de la FIS et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions homologuées (il en est de même aux entraînements, sous la responsabilité des clubs).
- # Le jury, par l'intermédiaire du juge au départ, procédera à des contrôles de l'équipement des coureurs au départ. En cas de non-respect des règles le concurrent ne sera pas autorisé au départ et sera déclaré NPS/IPD (Not Permitted to Start / Interdit de Prendre le Départ).
- # Le port de la combinaison est autorisé pour toutes les catégories et dans toutes les compétitions.
- # Les casques munis de caméras ou de supports de caméras sont interdits.
- # Les lifters sont interdits.
- # Le compétiteur (ou son représentant légal, ou son entraîneur) est personnellement responsable de l'équipement qu'il utilise (skis, fixations, chaussures, vêtement de course, etc.).
Il est tenu de vérifier si son équipement correspond aux dispositions réglementaires ainsi qu'aux dispositions générales de sécurité et s'il est en parfait état de fonctionnement (RIS 222.1).
Ils sont garants du bon port et de la conformité du matériel.

7.2 RECOMMANDATIONS

7.2.1 SECURITE

La sécurité des coureurs ainsi que des accompagnateurs, officiels et entraîneurs est primordiale. Le matériel de protection (casque, dorsale etc.) pour les coureurs est de plus en plus présent, il en est de même pour les protections des pistes et des tracés (filets, matelas etc.).

Durant l'échauffement avant course et en ski libre, il est du devoir de tout entraîneur, officiel ou accompagnateur de veiller à informer régulièrement les coureurs des dangers que peut représenter un ski mal contrôlé ou une vitesse excessive.

7.2.2 DECHETS

Plusieurs remarques reviennent en fin de saison sur la propreté sur les pistes ou dans les cabanes de chronométrage.

Chaque organisateur doit ranger et nettoyer les lieux après la course, débris de piquets, feuilles ou listes de départ, de résultats ou autres détritiques sont à ramasser et à évacuer.

Entraîneurs, parents ou accompagnateurs veillent également à informer les athlètes que les aires de départ et d'arrivée doivent rester propres après chaque course.



8 EPREUVES DE SKI ALPIN SUR LE MASSIF DES VOSGES

8.1 RAPPEL

Les compétiteurs doivent être à jour du **certificat médical** datant de moins d'un an et **pouvoir présenter leur licence ainsi que l'autorisation parentale de prélèvement sanguin par technique invasive pour les mineurs ou majeurs protégés (code du sport article R232-52).**
Ces documents peuvent être présentés de façon dématérialisée.

Le calendrier alpin de notre comité est réparti en quatre types d'épreuves.

8.2 LES COUPES REGIONALES

8.2.1 COUPES RÉGIONALES U16 À MASTERS

Compétitions ouvertes à tous les licenciés compétiteurs des catégories concernées, des secteurs Lorraine/Nord de la Haute-Saône (coupes de Lorraine) et Alsace/Territoire de Belfort (coupes d'Alsace).

Elles ont lieu sur chacun des deux versants de notre massif.

8.2.2 COUPES RÉGIONALES U8 À U14

Les épreuves de coupes d'Alsace et de Lorraine U8 à U14 donnent lieu à un classement sélectif aux épreuves interrégionales appelées Grands Prix (Cf. règlements Grand Prix et coupes régionales pages suivantes).

8.3 LES COUPES DE DIVISION 2

Ce sont des coupes régionales qui réunissent tous les licenciés compétiteurs des catégories U16 à Masters, des secteurs Lorraine/Nord de la Haute-Saône et Alsace/Territoire de Belfort.

Une seule épreuve sur le massif les jours de Grands Prix du Massif des Vosges-Trophée Crédit Mutuel.

8.4 LES GRANDS PRIX DU MASSIF DES VOSGES

Epreuves interrégionales réservées à l'élite de notre comité, selon sélection sur classement pour les épreuves jeunes et liées à des quotas de participation selon les points FFS pour les épreuves U16 à Masters.

Les épreuves « Grand Prix Masters » sont ouvertes à tous les licenciés compétiteurs **des catégories U30 à Masters.**

8.5 LES EPREUVES OPEN JEUNES U8 À U14

Epreuves organisées les mêmes jours que les grands prix jeunes. Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés compétiteurs des deux versants du Massif.

8.6 DES EPREUVES PROMOTIONNELLES (TOUTES CATEGORIES)

Ces épreuves seront organisées sur le massif ouvertes aux personnes qui sont en possession d'un « ticket course » à la date de l'épreuve ainsi qu'aux titulaires de licence pratiquant.

Ces épreuves ne donneront pas lieu à l'attribution de points FFS.

Ces épreuves sont ouvertes aux concurrents de niveau d'âges correspondant aux catégories officielles FFS.

Ces épreuves ne peuvent servir de support à un challenge ou un classement regroupant plusieurs épreuves sur la saison.

8.7 REMARQUE CONCERNANT LE PASS DECOUVERTE

Attention le « Pass-Découverte » permet:

- ✚ à une personne de participer à une sortie organisée par un club ou association reconnu par le FFS.
- ✚ ne sera ouvert qu'une seule fois pour la même personne.



- ✚ ne permet nullement de participer à une manifestation type course homologuée ou promotionnelle.

9 ORGANISATION - REGLEMENTS - CONDITIONS DE PARTICIPATION

9.1 REGLES COMMUNES A TOUS LES CIRCUITS

9.1.1 FIN DE MANCHE OU D'EPREUVE

C'est par son dernier passage que le **chef contrôleur indiquera la fin de la manche ou de l'épreuve. Avant ce passage, toute la structure restera en place, et la piste dégagée** afin d'assurer la sécurité des concurrents, y compris des candidats malheureux en première manche et autorisés à passer dans le parcours dans le cadre de la disposition figurant à l'alinéa 9.1.4.

9.1.2 COUREURS HANDICAPES

Les coureurs handicapés, licenciés compétiteurs FFS, s'élanceront par ordre de leurs points après les ouvreurs et avant le 1er concurrent de chaque manche dont ils seront séparés par un intervalle de temps majoré. Ces concurrents restent toutefois subordonnés aux conditions d'accès au circuit.

9.1.3 ATTRIBUTION DE POSTES DE JUGES AUX CLUBS PARTICIPANTS

Attention : Pour toute épreuve régionale, le club ayant inscrit au moins 3 compétiteurs pourra se voir demander un juge de porte. Nous invitons les organisateurs à assurer la totalité de l'épreuve avec l'aide des clubs voisins afin d'éviter de demander des juges le matin même de l'épreuve.

9.1.4 EPREUVES ADULTES : POSSIBILITE OFFERTE AUX ABANDONS ET DISQUALIFIES 1ERE MANCHE

- ✚ règles applicables pour **toutes** les épreuves adultes du massif.
- ✚ Participation des coureurs disqualifiés ou abandon 1ère manche.
- ✚ Les coureurs ayant été disqualifiés ou ayant abandonné, peuvent participer à la seconde manche (sauf décision du jury.)
- ✚ Les départs se feront après la dernière concurrente qualifiée pour les filles et après le dernier concurrent qualifié pour les garçons.
- ✚ Le départ se fera dans l'ordre des dossards de la première manche.
- ✚ Il ne sera pas établi de classement pour les disqualifiés et abandons, seul le temps sera communiqué.

9.2 EPREUVES JEUNES

9.2.1 ORGANISATION DES TRACES

- ✚ Pour les épreuves de slalom, il convient de faire un tracé petits piquets pour les catégories U8 à U12 et en parallèle un tracé grands piquets pour les U14.
- ✚ Pour le cas où les conditions ne permettraient pas de faire deux tracés en parallèle, il conviendra de commencer avec les petits piquets pour les catégories U8 à U12 puis de les remplacer par des grands piquets pour les U14.
- ✚ Dans le cas **exceptionnel** où il ne serait pas possible de procéder au changement de piquets, il conviendra d'utiliser les grands piquets pour tous.

9.2.2 EPREUVES JEUNES - PARTICIPATION - GENERALITES

Tous les licenciés compétiteurs peuvent participer aux coupes départementales de leur secteur.

Les épreuves Coupes d'Alsace sont réservées aux licenciés des CD 68/67/90

Les épreuves de Coupes de Lorraine sont réservées aux licenciés des CD 88/70/54/57

Les échanges inter-régionaux (Alsace/Lorraine) ne sont pas admis dans ce type d'épreuves.

Ces épreuves servent de qualifications aux épreuves du Grand Prix du Massif des Vosges, **Trophée**

Crédit Mutuel selon classement établi.



Les épreuves Open coupe de bronze et micro coupes les jours de grands prix, sont ouvertes aux licenciés de tous les secteurs.

- ✚ Les épreuves indiquées sur le calendrier Coupe d'Alsace ou Coupe de Lorraine servent de support aux classements de chaque secteur
- ✚ Chaque manche disputée est comptabilisée, y compris pour les épreuves reportées
- ✚ Pour l'homologation FFS (attribution des points FFS) c'est le classement général à l'issue des deux manches qui est pris en compte
- ✚ Seront comptabilisés les meilleurs résultats de chaque concurrent
 - 1-2-3, manches disputées on ajoute les points
 - 4 manches, on retient les 3 meilleurs résultats
 - 5-6 manches, on retient les 4
 - 7-8 manches, on retient les 5
 - 9-10, on retient les 6
 - 11 et plus, on retient les 7.
- ✚ Les classements servent de sélection pour les différentes épreuves de G.P. du Massif des Vosges
- ✚ Pour chaque sélection aux différentes étapes de Grand Prix, c'est le classement Coupe d'Alsace ou de Lorraine réalisé à l'issue de la dernière épreuve réalisée qui sera retenu.
- ✚ **Les sélectionnés à la première étape restent sélectionnés pour l'ensemble de la saison.**
- ✚ **Lors des épreuves open (coupe de bronze), les premiers de chaque catégorie (U12 et U14) sont sélectionnés pour les étapes suivantes des grands prix.**

9.2.3 ORDRE DES DEPARTS

Ordre de départ de toutes les épreuves s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Tirage au sort à la mêlée dans chaque catégorie.
- **Départs: U8 filles, U8 garçons, U10 filles, U10 garçons, U12 filles, U12 garçons, U14 filles, U14 garçons.**

9.2.4 ATTRIBUTION DES POINTS

Attribution des points identique pour chaque secteur : Hommes et Dames

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pts CM	100	80	60	50	45	40	36	32	29	26	24	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

9.2.5 QUALIFICATION AUX GRANDS PRIX U12/U14

Les jeunes des catégories U8 et U10 ne sont pas autorisés à participer aux grands Prix, même si par leur classement des éléments entrent dans le quota des sélections.

Quotas grands prix U12 et U14 :

	U12 filles	U14 filles	U12 garçons	U14 garçons
Lorraine	8	8	16	16
Alsace	10	10	18	18

Renseignements

Alsace: Jean-Claude L'Épingle (par mail de préférence) : jclep@orange.fr - Tél : 06 88 56 59 57

Lorraine : Hubert Gourguillon : hubert.gourguillon@free.fr - Tél : 03 29 60 98 04

Les résultats seront publiés régulièrement sur le site.

En cas d'anomalie, contacter les deux responsables désignés ci-dessus.

Les responsables des secteurs en accord avec les C.T.S. et le président de la commission alpine se



réservent la possibilité de qualifier un coureur de valeur reconnue n'ayant pu défendre sa sélection (raisons médicales, déplacements, retour comité ...) ou d'ajouter des éléments sur des critères de valeurs identiques aux derniers qualifiés.

Les clubs trouveront l'information sur le site internet du Comité à partir du mardi précédant une épreuve du circuit « Grands Prix ».

Attention :

- ✚ **Inscriptions** : dès publication des résultats, les responsables de club confirmeront ensuite leurs inscriptions au club organisateur comme à l'accoutumée.
- ✚ **Clubs Organisateurs de Grand Prix** : avant le tirage au sort des dossards, le club organisateur devra consulter la liste des sélectionnés afin de pouvoir contrôler la régularité des inscriptions transmises par les clubs et informer le club d'une anomalie dans la liste des inscrits.

9.3 COURSES OPEN ET PROMOTION

- ✚ Pour toutes les épreuves jeunes, « Open » ou « Promotionnelles », les ordres de départs sont identiques aux coupes d'Alsace et de Lorraine.
- ✚ Pour le règlement des épreuves de promotion on se reportera au B.O. disponible sur le site internet de la Fédération Française de Ski <http://www.ffs.fr> rubrique Règlements / Courses de Promotion.
- ✚ **ATTENTION** : le règlement des courses de Promotion a changé depuis la saison 2012/2013. Les minimas Fédéraux sont imposés et un DT ou un Juge Officiel faisant office de DT doit être missionné par le BTR.

9.4 COUPES D'ALSACE ET DE LORRAINE ADULTES U16 À MASTERS.

Epreuves ouvertes à tous les titulaires d'une licence compétiteur.

9.4.1 ECHANGES INTER-REGION

Les échanges sont autorisés à tous les licenciés des deux secteurs quelques soient leurs points. Dans le cas d'un nombre trop important d'inscrits la structure organisatrice se réserve le droit de limiter le n/b de participants de l'autre région en retirant en priorité les coureurs de moins de 100 pts.

9.4.2 COUPES DE DIVISION 2

Concerne les catégories U16 à Masters.

Epreuves ouvertes à tous les titulaires d'une licence compétiteur de l'ensemble de notre massif.

Un classement régional division 2 pourra être établi.

9.4.3 PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX - QUOTAS 2016/2017 :

Catégories	U16 à masters	U16 à masters	Masters
	Dames	Hommes	Pas de quota Tout licencié master
U 30 à master	- 180 pts	- 140 pts	- 999 pts.
U 21	- 180 pts	- 150 pts	
U 18	- 200 pts	- 180 pts	
U 16	- 250 pts	- 250 pts	

Les quotas pourront être modifiés au cours de la saison en cas de participation trop importante, ou de conditions ne permettant pas l'organisation de l'épreuve dans des conditions adaptées au niveau de celle-ci.

9.4.4 REMARQUES

9.4.4.1 QUOTAS DE PARTICIPATION DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE



Dans la mesure où l'organisation ne s'en trouve pas pénalisée, pour l'ensemble des épreuves de la Coupe du Massif des Vosges, la structure organisatrice peut inscrire des coureurs qui possèdent un niveau en rapport avec l'épreuve dans la limite de 10 coureurs.

9.5 TROPHEE CREDIT MUTUEL REGLEMENT

9.5.1 GRAND PRIX JEUNES U12/U14 (D ET H)

9.5.1.1 ORDRE DES DEPARTS

Départs: U12 filles, U12 filles, U14 filles, U14 garçons.

Le classement est établi sur les différentes étapes des Grands Prix des jeunes du Massif des Vosges.

Points :

Hommes et Dames :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pts CM	100	80	60	50	45	40	36	32	29	26	24	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Chaque manche est comptabilisée comme une épreuve.

Les grands prix du Massif des Vosges sont des épreuves type « **coq d'argent** » sélectives au coq d'or. En fin de saison, les **x premiers garçons et x premières filles** de chaque catégorie sont qualifiés (*cf § Epreuves Nationales / Coq d'Or*).

Dans le cas où trois manches au moins ne pourraient être validées, le comité se réserve le droit d'effectuer une sélection confiée à l'équipe technique régionale selon les règles en vigueur pour les sélections U14 lors des étapes nationales ou en dernier recours sur proposition des cadres techniques.

9.5.1.2 FINALE ESF

Le partenariat ESF/FFS est concrétisé par une finale régionale « **Finale des ESF du Massif des Vosges** ».

Cette finale se déroulera sous la forme d'un parcours technique / d'un parallèle ou d'une épreuve classique (slalom ou géant) selon les conditions d'enneigement.

Les modalités de sélection seront définies par circulaire CRMV sur skivosges.net.

La sélection sera établie sur le classement final de la Coupe du Massif des Vosges après le dernier grand prix homologué.

Cette finale n'est pas retenue pour le classement régional du Trophée Crédit Mutuel.

- ✚ Dans le cas où les U16 seraient réunis sur une même épreuve, chaque manche sera validée pour le classement.
- ✚ Lors des épreuves où les U16 sont mélangés avec les autres catégories, les points seront enregistrés uniquement sur le résultat final (cumul des deux manches) et non par manche.

9.5.2 GRAND PRIX U16 À MASTERS.

Classement établi sur le circuit masters.

Masters H et D /Vétérans

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Pts CM	100	80	60	50	45	40	36	32	29	26	24	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour le classement par catégorie au trophée « Crédit Mutuel » les U16/U18/U20 sont extraits de ce classement avec les points acquis.

Pour la catégorie masters le classement est établi sur le circuit masters (voir § suivant).

9.5.3 GRAND PRIX MASTERS (D ET H)

Classement établi sur le circuit masters.



10 PALMARES TROPHEE CREDIT MUTUEL

10.1 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Les 5 premiers hommes et dames de chaque catégorie seront récompensés.
Pour qu'un classement soit établi, il est nécessaire que la catégorie concernée enregistre au moins deux épreuves.

U12/U14/U16 à U30 et Masters:

- ✚ jusqu'à trois épreuves on ajoute les points, au-delà on prend les meilleurs résultats
- ✚ à 4 épreuves, on comptabilise les 3 meilleurs résultats
- ✚ de 5 à 6 épreuves, les 4 meilleurs résultats
- ✚ de 7 à 8 épreuves, les 5 meilleurs résultats
- ✚ 9 épreuves et au-delà, les 6 meilleurs résultats.
- ✚ 9 à 10 épreuves, les 6 meilleurs résultats et au-delà les 7 meilleurs.
- ✚ **Remarque** : pour les épreuves U12 à U14 chaque manche sera comptabilisée.

10.2 DIFFUSION DES CLASSEMENTS ET DOSARDS DE LEADERS

Les classements seront publiés dans la semaine qui suit une épreuve.
Lors de chaque étape un dossard de leader sera attribué au 1^{er} du classement en cours.
Dossards Rouges Crédit Mutuel (hommes) et rose (dames) pour les catégories :

- ✚ U16 à Masters
- ✚ U12
- ✚ U14.

10.3 CLASSEMENT PAR EQUIPES

Il sera établi :

- ✚ un classement par équipe toutes catégories (U16 à Masters).
- ✚ un classement par équipe jeunes (U12/U14).

Seront prises en compte toutes les catégories dans lesquelles des classements ont été établis.
Chaque club comptabilisera les points de tous ses compétiteurs classés. Dans le cas où un élément enregistrerait des points dans sa catégorie et au classement général (U16 à Master V), la meilleure performance sera comptabilisée.

Les coefficients suivants seront attribués pour le classement par équipe:

Catégories	U12	U14	U16	U18 à U30	Masters
Coefficients	1	1	1	1	0,5

11 EPREUVES NATIONALES ET TESTS DE SELECTION

11.1 COUPE DE LA FEDERATION

Circuit de niveau amateur, populaire et accessible par le plus grand nombre. Alternative aux Championnats de France, cette épreuve nationale est ouverte aux compétiteurs et compétitrices licenciés âgés de 13 à 30 ans (catégories U14, U16 et U18 à U30).

Finale nationale à l'Alpe d'Huez les 8 et 9 avril 2017.

11.1.1 TYPES D'EPREUVES :



- 1- une épreuve de qualification à la grande finale sous la forme d'un GS en 2 manches.
- 2- une grande finale disputée sous la forme d'un SL KO SYSTEM pour les 32 qualifiés dans les 6 catégories :

- 🏂 U14 Filles
- 🏂 U14 Garçons
- 🏂 U16 Filles
- 🏂 U16 Garçons
- 🏂 U18 à U30 Dames
- 🏂 U18 à U30 Hommes

À l'issue de cette compétition seront attribués les titres de vainqueur de la Coupe de la Fédération pour chaque catégorie.

11.1.2 QUOTAS MASSIF DES VOSGES:

	U14 D	U14 H	U16 D	U16 H	U18 à U30 Dames	U18 à U30 Hommes
MV	7	7	7	7	7	7

Remarque : les catégories U18 à U30 sont une seule et même catégorie.
Soit un total de 42 qualifiés.

11.1.3 EPREUVES DE QUALIFICATION POUR NOTRE MASSIF:

La sélection sera établie à l'issue du Grand Prix jeunes de Ventron le 19 mars 2017 et du grand prix adultes au Lac Blanc du 19 mars 2017 sur la base du classement du Trophée Crédit Mutuel. La liste des sélectionnés sera diffusées sur le site du CRMVS ainsi qu'une liste complémentaire en cas de désistements.

11.1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION:

La Finale de la Coupe de la Fédération est ouverte sous réserve, selon les catégories, de non-participation aux compétitions suivantes :

- 🏂 **U14** : ne pas avoir participé lors de la saison en cours aux Championnats de France BEN'J.
- 🏂 **U16** : ne pas avoir participé lors de la saison en cours à une étape nationale des Écureuils d'Or.
- 🏂 **U18 à U30 Hommes et Dames** : ne pas avoir moins de 80 points FIS dans une discipline.

L'organisation et les déplacements à la finale sont à la charge des participants.

11.2 COMPÉTITIONS NATIONALES ET SÉLECTIONS RÉGIONALES

11.2.1 CATEGORIE U16

EO 1 : 31 janvier-2 février Vallée de Chamonix : 1SL + 1 GS

- Les 40 premières filles et les 50 premiers garçons U16 de la liste FFS en vigueur sont qualifiés nominativement. En cas d'absence pas de remplacement possible
- Quotas CRMVS : 7 places
 - Sélection sur points FFS : 3 places garçons + 2 places filles
 - 2 WC CRMVS
 - Les meilleurs U14 peuvent prendre leur place si dans les points

🏂 **EO 2 : La Plagne 6-9 mars 2 GS + 2 SL**

- Garçons :
 - Tous les 1^{ère} années qui ont marqué ont moins 0,5 pts EO
 - Tous les 2^e années qui ont marqué au moins 5 pts EO
 - Idem EO1
- Filles



- 30 meilleures U16 (sur points EO) + 10 places réparties aux régions
- Idem EO1

🏆 Coupe de Noël : 15-16 décembre Val Thorens

- Sélection CRMVS : 5 places

🏆 Championnats de France U16/U18 dames 20-22 mars les Orres : 1SL + 1GS + 1SG

- Sélection nationale : 30 meilleurs U16 (sur points EO) + 10 places réparties aux régions

🏆 Championnats de France U16 hommes 27-30 mars les Orres 1SL + 1GS + 1SG + 1//

- Sont sélectionnés :
 - Tous les 1^{ère} années qui ont marqué ont moins 0,5 pts
 - Toutes les 2^e années qui ont marqué au moins 5 pts
 - 2 places supplémentaires WC CRMVS

🏆 Finale EO vitesse dames U16/U18 : 15-17 avril lieu à déterminer : 2ent SG + 1 SG

- Sélection nationale : 30 meilleurs U16 (sur points EO) + 10 places réparties aux régions

11.2.2 DÉPLACEMENTS AUX ÉTAPES ET FINALE DES ECUREUIL D'OR

🏆 Commission alpine gère un déplacement

🏆 Cout : à définir en CA (base 80€/j)

🏆 Encadrement pris en charge par la CA : Christian, Brice + Claude Grunenberger

🏆 Libre aux coachs supplémentaires de se joindre à l'organisation (hébergement pris en charge par la CA)

🏆 Modalités pratiques de déplacements communiqués aux jeunes et parents des jeunes concernés la semaine avant le déplacement

11.2.3 CATEGORIE U14

🏆 Ben'J U14 : Isola 2000 14-17 mars : 1 SL + 1 GS + 1 SG

- Quotas MV : 5 + 5
- Classement GP prioritairement sinon sélec 3M
 - Date : semaine précédente Ben'J
 - 1^{er} GS, 1^{er} SL, 1^{er} SG,...
- Déplacements CD et clubs + coordination Claude Grunenberger

🏆 Sélection nationale Topolino / Pokal U14 : Valloire 1^{er} février : 3M GS + 3 M SL

- Quotas CRMVS : 2G + 2F
- Sélection CRMVS sur classement GP (21-22 janvier Gérardmer)
- Déplacements CD et clubs
-

🏆 Coq d'Or : Megève 29 mars - 1^{er} avril : 1GS + 1ski cross + 1//

- Quotas CRMVS : 4G + 4F



✚ Sélection CRMVS sur classement GP

11.2.4 CATEGORIE U12

- ✚ Coq d'Or : Megève 29 mars - 1^{er} avril : 1GS + 1ski cross + 1//
 - Quotas CRMVS : 4G + 4F

Sélection CRMVS sur classement GP

11.3 INSCRIPTION AUX COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Christian Meyer sera le responsable des inscriptions à toutes les courses nationales et internationales des jeunes (U12 - U14 - U16) à caractère sélectif. En dehors des championnats de France U14 et U16, toute autre demande devra être faite 8 jours avant les épreuves.

Christian Meyer aura également la charge des inscriptions aux courses FIS France et à l'étranger pour les dames (demande 8 jours avant) alors que Brice Guth sera responsable des inscriptions hommes en FIS.

Daniel KOENIG coordonnera les circuits citadins.

En cas de surnombre une sélection sera effectuée par la commission de sélection de la commission alpine.

